



Litige contre l'IFDP : j'ai besoin de votre conseil juridique

Par **kitchie**, le **07/04/2015 à 10:05**

J'ai les mêmes problèmes que ceux des autres candidats consultés sur votre site. Inscrite électroniquement en mars 2014, j'ai résilié par écrit plusieurs mois plus tard tout en effectuant 1 devoir et des versements par chèques. Harcelée par leur comptabilité, puis par leur médiateur, c'est au tour de M. Joseph de leur bureau de contentieux qui souligne la validité électronique même si mon engagement est écrit en petits caractères, illisibles pour moi. Je n'ai pas signé 1 contrat en papier. Il me suggère de vendre, d'emprunter à mes enfants aux antipodes, micro-crédit... Mon ex menait alors 1 liaison extra-conjugale après 42 ans de vie commune, me versant 1 mensualité de la 1/2 du SMIG, m'incitant à m'inscrire à l'IFDP. Il vit au Luxembourg, je suis ds les alpes, pendant la procédure de divorce j'ai annulé le contrat par écrit et ils ont reçu mon courrier. Je suis lasse et à 66 ans je n'ai pas 1 bonne santé, toujours pas de couverture médicale à la Sécurité Sociale, vu que j'étais résidente au Grand-Duché, la procédure est longue, ma priorité comme je l'ai dit à M. Joseph qui va me rappeler. Merci de me répondre.

Par **aguesseau**, le **07/04/2015 à 14:33**

bjr,

si votre résiliation ne respecte pas les conditions du contrat que vous avez souscrit, l'organisme est en droit de vous réclamer le paiement.

bien entendu les soucis que vous rencontrez dans votre vie privée ne concerne pas cet organisme.

sans titre exécutoire, généralement un jugement, cet organisme ne dispose d'aucun pouvoir

coercitif contre vous, il ne peut qu'essayer de vous faire peur.
cdt

Par **kitchie**, le **07/04/2015 à 14:48**

si vous consultez le site des litiges contre l'IFDP, les réponses juridiques encouragent le silence des candidats afin de ne pas faire suite. Ils veulent me faire peur sans aucun doute, mais j'ai besoin d'un argument juridique, en application d'une loi pr clore leur harcèlement. Menace du tribunal de leur part...mais sans pouvoir coercitif vous me rassurez. Que dois-je lui répondre au téléphone?
cdt

Par **kitchie**, le **08/04/2015 à 09:16**

Je viens de recevoir ce matin, par courriel, 1 sommation de payer à laquelle je n'ai pas répondu. Certes ma résiliation a eu lieu après les 3 mois d'inscription, vous pensez donc qu'ils sont en droit de m'exiger le paiement?
cdt